



Fournisseur : auto-évaluez vos désinfectants de surfaces prêts à l'emploi (hors eau de Javel)

- Fiche d'évaluation des désinfectants de surfaces pour
- limiter l'exposition des jeunes enfants et du personnel aux
- substances chimiques potentiellement les plus nocives.

NOTE POUR LES EAJE : Ce document est à destination de vos fournisseurs de désinfectants de surfaces (hors eau de Javel) afin qu'ils évaluent les produits proposés ou achetés pour votre établissement. Ces produits sont principalement proposés sous forme de spray.

NOTE POUR LES FOURNISSEURS : merci de remplir ce document (une fiche par produit) et de proposer les produits de votre gamme répondant à un maximum des 10 critères présentés, regroupés en 2 catégories : « essentiels » et « complémentaires ». L'ensemble des critères ainsi évalués donnera une note sur 10 à vos produits.

Nous vous remercions d'être particulièrement vigilants afin de proposer aux établissements accueillant des jeunes enfants des désinfectants de surfaces présentant un risque chimique limité.

Pour réduire ce risque chimique, il conviendra de proposer préférentiellement :

- ▶ Les produits les plus simples avec une liste d'ingrédients courte.
- ▶ Un produit ayant la meilleure note possible au questionnaire ci-après.

Un désinfectant ne peut être efficace que sur une surface propre préalablement nettoyée et rincée.

Nom commercial du produit évalué ci-dessous

Nom du fournisseur

Le produit désinfectant proposé est conforme au règlement Biocide UE N°528/2012 et relevant du Groupe 1 « Désinfectants » et du type de produit 2 « Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux » (Annexe 5, TP2).

- ▶ Doté d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) et contenant une substance active approuvée : ce qui garantit l'évaluation de l'efficacité du produit et des risques pour l'homme et l'environnement associés à l'usage revendiqué pour le produit, au travers de ses propriétés (physico-chimie, toxicité, devenir dans l'environnement et écotoxicité) et de l'exposition résultant de l'utilisation du produit.
- ▶ Ou contenant une substance active en cours d'évaluation remplissant les conditions fixées par les textes nationaux et européens.
- ▶ Ce qui interdit en principe la présence de substance active CMR (règlement CLP : H340 à H362).
- ▶ Doté d'un étiquetage respectant le règlement CLP (CE) N°1272/2008 et mentionnant les dangers (pictogramme), indiquant la date de péremption, les conditions et précautions d'emploi (fréquence, dose) et le délai d'apparition de l'effet biocide, et précisant l'identité de la/ des substances actives et leur concentration.

Le produit désinfectant proposé est à usage professionnel et doté d'une fiche données de sécurité (FDS) à jour et conforme au règlement REACH (CE) N°1907/2006, et d'une fiche technique (FT) claire et complète.

LISTE DE CRITÈRES ESSENTIELS DES DÉSINFECTANTS DE SURFACE PROPOSÉS

- Agréé contact alimentaire TP4 « Surfaces en contact avec les denrées alimentaires ».
 - ▶ Ce qui limite la présence de substances potentiellement nocives pour la santé.
- Conforme, en conditions de propreté, aux normes européennes de bactéricidie, de fongicidie et de virucidie en vigueur, notamment conforme à la norme virucide européenne EN 14476 +A2.



- A base uniquement d'un ou plusieurs des biocides suivants : éthanol, peroxyde d'hydrogène, acide peracétique, acide lactique, propanol (alcool propylique (propan-1-ol) ou alcool isopropylique («isopropanol » ou propan-2-ol)).
 - ▶ Ce qui exclut les biocides de la famille des ammoniums quaternaires responsables d'allergies de contact.
- Certifié selon le référentiel Ecodétergent ou disposant de preuves d'équivalence.
 - ▶ Ce qui favorise la présence d'ingrédients d'origine naturelle et limite le recours aux composés issus de la pétrochimie dont à certains biocides préoccupants (p. ex : interdiction des ammoniums quaternaires).
 - ▶ Ce qui interdit la présence de certaines mentions de danger (CLP) sur l'étiquetage.
 - ▶ Ce qui interdit la présence notamment de : formol, EDTA, ingrédients OGM, ingrédients chlorés ou phosphatés, ammoniacque, parfum et colorant de synthèse, ...

LISTE DE CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES POUVANT LIMITER LE RISQUE D'EXPOSITION CHIMIQUE NOCIVE POUR LES ENFANTS ET LE PERSONNEL.

- Sans substance de la famille des ammoniums quaternaires.
 - ▶ Les ammoniums quaternaires sont connus pour causer des allergies de contact.
 - Sans aucune substance portant les mentions de danger suivantes : CMR (entre H340 et H362), d'effets graves pour les organes (entre H370 et H373), toxiques (H301, H311, H331) et mortels (H300, H304, H310, H330).
 - ▶ Information présente dans tableau de la section 3 de la FDS du produit fini.
 - Sans pictogramme d'étiquetage CLP sur le produit fini : «toxicité grave» (GHS06), « danger pour la santé » (GHS08) et « danger pour l'environnement » (GHS09).
 - Sans parfum, ni huile essentielle, ni colorant, ni dénaturant d'alcool de la famille des phtalates (diéthylphtalate).
 - ▶ Ce qui exclut la présence de certains phtalates (parfois contenus dans les parfums), potentiellement nocifs pour la fertilité et le fœtus, et des 26 allergènes parfumants (notamment des terpènes (limonène, linalol,...) produisant, par interaction avec l'ozone, des microparticules polluantes).
 - ▶ Ce qui exclut la présence de composés potentiellement sensibilisants (huile essentielle, colorant).
 - Sans les conservateurs des familles suivantes : le phénoxyéthanol, les parabènes, les isothiazolinones⁽¹⁾ et les libérateurs de formol⁽²⁾.
 - ▶ Ce qui exclut la présence de composés irritants, sensibilisants et/ou potentiellement perturbateurs endocriniens.
- ⁽¹⁾Les isothiazolinones : chlorométhylisothiazolinone, méthylisothiazolinone, benzisothiazolinone, octylisothiazolinone
⁽²⁾Les libérateurs de formol : benzylhemi-formal, bronopol TM, diazolidinyl urea, DMDM hydantoin, imidazolidinyl urea, quaternium-15, sodium hydroxyméthylglycinate, chlorphenesine
- Avec la mise à disposition des informations indispensables concernant les conditions de stockage du produit (lieu, température, ...), de son utilisation (date de péremption, ...), et de son éventuel reconditionnement (fourniture de spray vide étiqueté/ sérigraphié).
 - ▶ Ce qui garantit l'efficacité du produit et la maîtrise des risques à tous les stades de son cycle de vie.

**Comptabiliser les cases cochées en pages 1 et 2
Et reporter la note sur 10 obtenue par votre produit : / 10**

Nom, fonction, signature et cachet de la personne ayant rempli ce document :

